Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213502123-20251211-20258_12_04-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
REDON

Commune
PANCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2025

Référence
2025_12_04

Objet de la délibération
Demande de subvention DETR 2026 – DSIL 2026 / Eco-réhabilitation d'un bâti ancien en logements et cabinet infirmer

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	8	13

Date de la convocation
05/12/2025

Date d'affichage
16/12/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Transmis en Préfecture
Le :

Publication ou notification
Le :

L'an 2025 le 11 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PILARD Jean-François, Maire

Présents : M. PILARD Jean-François, Maire, Mmes : BOURHIS Isabelle, JUSTAL Maryline, LE NAGARD Marie-Dominique, ROLLAND Bérénice, MM : GORRE Onen, GUINARD Pierre, TEILLARD Louis.

Excusé(s) ayant donné procuration :
Mme DESSE Florence à M. PILARD Jean-François, M. BALAIS Cyril à M. GUINARD Pierre, M. CARPENTIER Alexandre à Mme BOURHIS Isabelle, Mme POINTET Pauline à Mme LE NAGARD Marie-Dominique, M. TULANE Jean à M. TEILLARD Louis

Absents : Mme LE HEN Nathalie et M. TULANE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme ROLLAND Bérénice

Objet de la délibération : Demande de subvention DETR 2026 – DSIL 2026 / Eco-réhabilitation d'un bâti ancien en logements et cabinet infirmer

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026, il est proposé à l'assemblée de déposer le dossier suivant : Eco-réhabilitation d'un bâti ancien en logements et cabinet infirmer

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT	
- Travaux : Logements et cabinet infirmier	1 450 950 €	DETR 40 %	280 000 €
		DSIL	220 000 €
		Bien vivre partout en Bretagne (sollicité)	104 000 €
MOE :	114 614 €		
		Département (sollicité)	100 000 €
		Autofinancement / Emprunt	861 564 €
TOTAL	1 565 564 €	TOTAL	1 565 564 €

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213502123-20251211-20258_12_04-DE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la réalisation des travaux
- Approuve les modalités de financement
- Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2026, et auprès de tout autre organisme susceptible d'octroyer une participation financière dans le cadre de ce projet
- Mandate Monsieur Le Maire pour constituer le(s) dossier(s) de demande de subvention.

Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-François PILARD

